



**NAVETTE MARITIME ESTÉREL**  
 Du 11 juillet au 31 août Cannes Théoule par la mer c'est direct  
 Desserte aller-retour : Cannes – La Napoule – Théoule – La Figuièrette tous les jours de 9h à 18h  
 Renseignements : 04 93 49 28 28  
 Billets en vente dans les ports, Offices de Tourisme des communes et Maison du Parc Maritime à Théoule sur Mer  
 Pass Journée : 10 € adulte ; 5 € enfants de 3 à 10 ans

- Zone interdite au mouillage. Mouillage interdit à proximité des filets de pêche dans toute la rade  
 Zone where mooring is prohibited - Mooring close to fishing nets is prohibited throughout the area
- Zone interdite aux engins nautiques à moteur  
 Zone prohibited to sea-faring motor craft
- Zone interdite d'accès pour le ski nautique  
 Zone where water-skiing is prohibited
- Zone interdite à la plongée sous-marine  
 Zone where deep-sea diving is prohibited
- Zone interdite aux V.N.M. (Véhicules Nautiques à Moteur)  
 Zone where motorized craft is prohibited
- Bande littorale des 300 mètres - Limitée à 5 nœuds  
 300-metres coast band - 5 knot speed limit

**Bande littorale :**  
 Même en l'absence de plan de balisage, les véhicules nautiques à moteur ne sont pas autorisés à évoluer dans la bande littorale des 300 mètres. Toutefois leur transit, perpendiculaire de la terre vers le large et inversement, est toléré à une vitesse inférieure à 5 nœuds.

- Chenaux réservés aux navires pour l'accès au rivage  
 Canals reserved for boats to access the shore
- Chenaux réservés au kite-surf  
 Canals reserved for kite-surf
- Chenaux d'accès pour planches à voile, interdits aux engins nautiques à moteur (scooters, jet skis...)  
 Access canals for wind-surfs, prohibited to sea-faring motor craft (scooters, jet skis...)
- Chenaux pour la pratique du ski nautique  
 Canals for water-skiing
- Chenaux pour V.N.M. (Véhicules Nautiques à Moteur)  
 Canals for motorized craft
- Vitesse limitée à 10 nœuds  
 10 knot speed limit

**Coast band:**  
 Even in the absence of navigation markers, the motorised boats are not allowed in the first coastal area (300 meters from the coast). Therefore the transit from the coast to the open sea is tolerated when speed is less than 5 knots.

- Cales de pêche. Zone interdite au mouillage  
 Fishing zone - Zones where mooring is prohibited
- Balise cardinal - danger  
 Beacon cardinal - danger
- Port certifié ISO 14001  
 Port certified ISO 14001
- Site de plongée sous-marine équipé de mouillage écologique  
 Scuba diving spot equipped for ecological anchorage  
 Se tenir à distance et vitesse réduite à 5 nœuds  
 Keep away and 5 knots speed limit
- Zone de mouillage réglementé  
 Zone where mooring is regulated
- Vitesse limitée à 3 nœuds  
 3 knot speed limit

**Chenaux :**  
 Interdiction de baignade et de mouillage dans les chenaux traversiers et dans ceux réservés aux sports nautiques.

- Ports maritimes  
 Seaports
- Ports fluviaux  
 Riverports
- Ports à sec  
 Inland port
- Pavillon Bleu  
 Label "Pavillon Bleu"
- Ports Propres  
 Clean ports
- Isobathe 50 : interdit au mouillage  
 Zones where mooring is prohibited
- Parc Maritime Départemental Estérel Théoule
- Itinéraire Navette Maritime Estérel

**Canals:**  
 It is strictly forbidden to swim or to drop anchor in the transit channels or in the water sports channels.

**PARC MARITIME DÉPARTEMENTAL ESTÉREL THÉOULE : une aire marine protégée pour un site d'exception...**

Premier Parc Maritime du département, ce site de 353 ha, attribué au Conservatoire du Littoral et implanté au droit de la commune de Théoule-sur-Mer, assure une continuité en mer des parcs naturels départementaux de l'Estérel et de la Pointe de l'Aiguille.  
 Il bénéficie d'une cogestion associant le Département, l'Agglomération Cannes Lérins et la commune de Théoule-sur-Mer.  
 Cette gestion partenariale permettra d'assurer un développement équilibré et durable des activités socio-économiques, de favoriser l'accueil du public et la sensibilisation à l'environnement marin, tout en garantissant la conservation et la préservation des habitats et de la biodiversité.

**ESTÉREL THÉOULE DEPARTMENTAL MARINE PARK: a protected marine area in an exceptional site.**

The first marine park in the department, this site of 353 hectares, managed by the Conservatoire du Littoral and located next to the town of Théoule-sur-Mer, is a continuation of the departmental nature parks of Estérel and Pointe de l'Aiguille.  
 It is jointly funded by the Department, the Agglomération Cannes Lérins and the town of Théoule-sur-Mer.  
 This partner-based approach guarantees a balanced and sustainable development of socio-economic activities, promotes visitor activities and awareness campaigns on the marine environment, at the same time as conserving and protecting habitats and biodiversity.

**MER DE LÉRINS : UN LITTORAL OPTIMISÉ**

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'Agglomération Cannes Lérins réunit les villes de Cannes, du Cannet, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer. Parmi les grandes forces de ce nouveau territoire : son littoral. Une identité incontournable, symbolisée par une appellation nouvelle : la "Mer de Lérins".

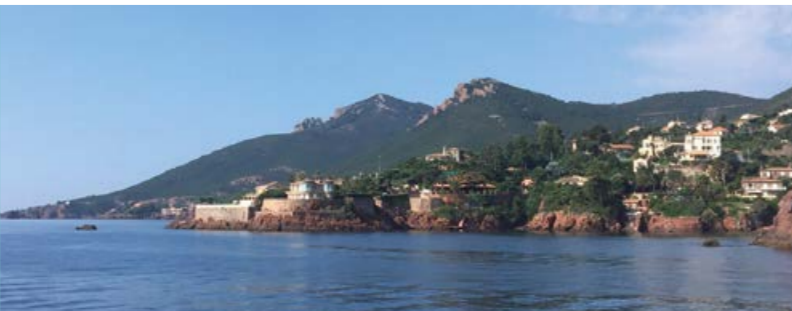
**UN PATRIMOINE UNIQUE**

Étendue sur 30 kilomètres de côtes et comptant en son sein des joyaux comme les îles de Lérins, la Mer de Lérins s'impose comme un lieu d'attractivité majeur du territoire Cannes Lérins. Elle illustre une unité territoriale nouvelle, source d'une coopération renforcée entre les collectivités, au bénéfice des professionnels et des plaisanciers.

The Cannes Lérins agglomeration was born on January 1<sup>st</sup>, 2014 and combines the towns of Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins and Théoule-sur-Mer. Among the greatest strengths of this new territory is its littoral. Its intrinsic identity is symbolized by a new designation: the "Mer de Lérins".

With 30 kilometers of coasts and such gems as the Lérins Islands, the Mer de Lérins is becoming a highly attractive part of the Cannes Lérins territory. It embodies a new territorial unity that reinforces cooperation between communities and benefits both professionals and boaters.

Pour plus d'informations / For more information:  
[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)  
[www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)  
[www.cannespaysdelerins.fr](http://www.cannespaysdelerins.fr)  
[www.ville-theoulesurmer.fr](http://www.ville-theoulesurmer.fr)



Porté par une volonté commune de célébrer ce patrimoine unique, l'ensemble des ports de l'Agglomération et des bases nautiques municipales arborent désormais ce pavillon, aux couleurs de Cannes Lérins. Un signe fort, qui suscite un sentiment d'appartenance et génère une visibilité nouvelle.



Throughout the agglomeration, all ports and municipal water sports centers now bear the flag displaying the colors of the Pays de Lérins, in celebration of its unique cultural heritage.  
 This strong sign helps promote a sense of belonging and a new visibility.

**RÈGLEMENTATION / REGULATIONS**

La circulation des véhicules nautiques à moteur (scooters, jet skis, etc.) est interdite à l'intérieur de la bande littorale des 300 mètres (incluant les îles), y compris dans les chenaux d'accès au rivage, dans ceux réservés aux sports nautiques de vitesse, ainsi que dans les zones définies aux articles ci-après.  
 La vitesse des navires, embarcations et engins de tous types est limitée à 5 nœuds à l'intérieur du chenal traversier séparant les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, compris entre les alignements suivants :  
 • Îlot de la Tradelière / Îlot Saint-Féréol à l'est,  
 • Pointe du Dragon (île Sainte-Marguerite) / pointe Barbier (île Saint-Honorat) à l'ouest, et limitée à 3 nœuds dans la zone de mouillage forain autorisée.

Sea-faring motor craft (scooters, jet skis, etc) are not allowed to operate within 300 metres of the coastline (including the islands). This includes canals for accessing the shore, canals reserved for high-speed nautical sports and the various zones listed below.  
 5 knot speed limit for all vessels, boats and craft, regardless of type, in the through channel between the Isles of Sainte-Marguerite and Saint-Honorat, between the following alignments:  
 • The islets of the Tradelière / Saint-Féréol to the East,  
 • Pointe du Dragon (Isle of Sainte-Marguerite) / Pointe Barbier (Isle of Saint-Honorat) to the West, speed limit: 3 knots in the authorized visitors mooring zone.

La vitesse des navires, embarcations et engins de tous types est limitée à 10 nœuds à l'intérieur d'une partie de la rade de Cannes comprise entre les deux alignements suivants :  
 • Fort Sainte-Marguerite (île Sainte-Marguerite) / Casino du Palm Beach à l'est,  
 • Fort du Bâtéguière (île Sainte-Marguerite) / feu d'entrée du port de Cannes à l'ouest.

Motor craft must remain outside the 300-metre coast band. Boats, vessels and craft of all type must adhere to a speed limit of 10 knots within the following section of the Bay of Cannes:  
 • Sainte-Marguerite's fort (on Sainte-Marguerite Island) / the Palm Beach Casino to the East, and  
 • Bâtéguière fort (on Sainte-Marguerite Island) / entrance light to the Port of Cannes to the West.